

Une lettre-circulaire du Club Helvétique de Paris au villes vaudoises : février 1791

Autor(en): **Burnet, E.L.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **19 (1911)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-17771>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tulement dans ses recherches et, loin de leur témoigner de la gratitude, elle formulera contre elles les accusations les plus graves.

(*A suivre.*)

B. VAN MUYPDEN.

UNE LETTRE-CIRCULAIRE

du Club Helvétique de Paris aux villes vaudoises

FÉVRIER 1791

Il est inutile de présenter le *Club helvétique* ou *Société des patriotes suisses* de Paris aux lecteurs de la *Revue historique vaudoise*. Tous se souviennent de l'étude que M. J. Cart lui a consacrée ici-même¹ et qu'il serait superflu de recommencer après lui. Nous les prions donc de se reporter à son très intéressant exposé et de considérer le document que nous publions aujourd'hui comme une sorte de pièce justificative un peu attardée.

On se rappelle que le Club helvétique visait ouvertement à « faire une révolution en Suisse² », ou encore, si l'on veut préciser ce qu'il entendait par là, que son but, d'après la définition même qu'en donnent ses statuts, était « la propagation de la liberté dans ceux des cantons suisses et leurs alliés où l'aristocratie a dénaturé les premières institutions du pays³. » Entendez en tout premier lieu les cantons de Berne et de Fribourg.

Qui dit propagation dit propagande, et quel que soit le jugement que l'on porte sur les projets du club et sur les moyens qu'il employa ou qu'il rêva de mettre en œuvre

¹ J. Cart : *Le Club helvétique à Paris, 1790-1791*, dans *Rev. hist. vaud.*, t. XVII (1909).

² Discours prononcé dans la séance du Club du 8 août 1790. Cité par A. Stern : *Le Club des patriotes suisses à Paris, 1790-1792*, dans *Rev. histor.* (Paris), t. XXXIX (1889), p. 292.

³ *Organisation du Club des patriotes suisses établi à Paris*, préambule. Cité par Stern, p. 290.

pour les réaliser, on ne saurait nier qu'il apporta une véritable maîtrise à cette partie de son activité.

Le Club helvétique, en effet, inonda la Suisse, surtout la Suisse romande, de journaux, de brochures, d'adresses et de lettres ¹. On en arrêta beaucoup au passage, mais un grand nombre certainement arriva à destination malgré l'inquiète surveillance des gouvernements intéressés.

La pièce que nous communiquons n'appartient pas à ce dernier groupe. Elle fut saisie sur un certain François, un Français à figure assez équivoque, échoué après une vie de traverses et d'expédients dans la ville de Carouge, encore savoyarde à cette époque.

François avait été arrêté à Genève le 3 mars 1791 comme porteur de papiers suspects ². Il fut jugé par le Petit Conseil de cette ville le 2 avril suivant et convaincu « de s'être fait envoyer à Genève des libelles et des lettres adressées à des particuliers hors de Genève qui étoient de nature à exciter le trouble dans des Etats voisins, d'en avoir retiré le paquet, et d'être ensuite revenu dans Genève muni de ces lettres et de ces libelles avec le dessein de les faire parvenir à destination ³. »

Les lettres et les libelles mentionnés ici provenaient tous du Club suisse. Ils étaient au nom de diverses personnes de la Savoie, du Bas-Valais, du canton de Fribourg et du Pays de Vaud, et tout prêts à être expédiés. La façon dont François les avait reçus est un assez curieux exemple des procédés que devait employer le club pour masquer sa correspondance. On les avait joints à divers objets, une montre, des boucles en argent, etc., ayant appartenu à un nommé Meunier, cabaretier à Carouge, mort à Paris. Le paquet portait

¹ Stern parle, par exemple, p. 293, de telle brochure dont il partit en une seule fois 2000 exemplaires.

² *Arch. d'Etat de Genève*, Rég. des Conseils, 1791, I, B 297, p. 302-304.

³ *Arch. d'Etat de Genève*, Rég. des Conseils, *ut supra*, p. 442 et 443.

le nom de la femme Meunier. C'était François qui avait écrit pour réclamer les objets susdits et qui alla les retirer aux messageries de Genève. Il s'était adressé pour les démarches à faire à Paris à un sien ami, en relations comme lui avec Castella, la forte tête, comme on sait, et le principal meneur du Club des patriotes suisses ¹ — on voit la filière — François s'étant empressé de défaire le paquet à peine sorti de Genève et avant de le remettre à la femme Meunier, il n'est pas sûr que cette dernière ait été instruite de l'usage qu'on faisait de son nom ².

Les pièces saisies sur François étaient partie imprimées, partie manuscrites. Au nombre de ces dernières, et la plus importante, figurait une lettre, datée du 17 février, sorte de circulaire, en huit exemplaires fermés et cachetés, tous absolument semblables sauf la souscription, et adressés respectivement à M. le Commandeur de la ville de « Vevay », à M. le Secrétaire du Conseil de la ville de « Copet », à M. le Banneret de Moudon, à M. le Secrétaire du Conseil de la ville « d'Avanche », à M. le Secrétaire du Conseil d'Aubonne, à M. le Banneret de « Nion », à M. le Secrétaire du Conseil d'Aigle sur « Vevay », enfin à M. le Banneret de la ville de Morges ³.

¹ François était entré en rapports avec Castella pendant le séjour de ce dernier à Carouge en 1789.

² *Arch. d'Etat de Genève*, Inv. d'une proc. instr. contre Claude Antoine, fils de feu Jean Antoine François, de Soulanges-sur-Marne, régent à Carouge, âgé de 46 ans, prisonnier, prévenu d'avoir été trouvé saisi d'imprimés et autres papiers dangereux pour la tranquillité publique et destinés pour des Etats étrangers. Proc. crimin. et informat., mars II 1791, DCCLI, n° 50 : pièce II, du 3 mars 1791, déclarat. de Cl.-A. François, et *passim*.

³ *Arch. d'Etat de Genève*, Procéd.. *ut supra*, pièce n° I, du 3 mars 1791 : Invent. des papiers trouvés sur le sieur Claude Antoine François, le jendi troisième mars 1791, à dix heures du matin.

Deux autres envois étaient à destination du Pays de Vaud, des exemplaires d'une feuille révolutionnaire, le *Mercur national et Révolutions de l'Europe, journal démocratique* (le numéro 3 de la deuxième année, nous le retrouverons plus loin), à l'adresse de deux Rossier, de Vevey, Benjamin et Vincent, chamoiseur.

Sept de ces exemplaires furent envoyés dès le 3 mars, au plus tard le 4, au Conseil secret de Berne, qui, du reste, les retourna à Genève après en avoir pris connaissance ¹. Ils ont disparu. Le huitième resta à Genève pour les besoins de la justice. Il figure, sous le n° 12, dans la procédure instruite contre François et c'est là qu'après 120 ans nous l'avons retrouvé. Il porte comme adresse « à Monsieur, Monsieur le Secrétaire du Conseil de la Ville d'Avanche, à Avanche en Suisse », et est timbré en haut du premier feuillet d'un timbre rond, avec la légende *Société des Patriotes Suisses. Concorde. Liberté*, et, au centre, deux mains unies.

Les huit exemplaires saisis à Genève ne sont pas les seuls que le Club helvétique^{*} avait essayé d'introduire en Suisse. Il en entra par d'autres portes. En effet, c'est évidemment à cette espèce de circulaire, ou à des lettres de contenu très semblable, que fait allusion, comme on pourra facilement s'en convaincre, le passage suivant d'un correspondant du baron d'Erlach ², dans un rapport daté du 3 mars 1791 : « Il est arrivé ces jours-ci beaucoup de lettres du Club suisse adressées aux différentes villes pour les inviter à correspondre avec lui et à lui donner des adresses sûres qui ne fussent pas sujettes à être interceptées ³. » La contrebande politique, comme l'autre contrebande, a toujours su se jouer des barrières.

Ceci, du reste, n'est qu'une simple hypothèse, les procès-verbaux des séances du Club helvétique, procès-verbaux que l'on possède encore ⁴, portent, p. 95-97, à la date du 16 février 1791 : « M^r le président (l'avocat Castella) a fait

¹ *Arch. d'Etat de Genève*, Rég. des Conseils. *ut supra*, p. 303 et 320.

² D'Erlach, major aux gardes-suisse, surveillait à Paris le Club helvétique pour le gouvernement bernois. Une correspondance active le tenait au courant de ce qui se passait en Suisse même. Cf. Cart, p. 277.

³ Cité par Cart, p. 293-294.

⁴ *Arch. d'Etat de Berne*. Registres des délibérations de la Société des Patriotes suisses 1790. Tome premier.

lecture d'une adresse qu'il a faite pour les villes de Morges, Yverdon, Moudon, Nion, Arau ¹, Payerne et Aubonne, dont la teneur s'ensuit. » Cette adresse, transcrite intégralement, n'est autre que la lettre-circulaire dont un exemplaire repose dans les archives de Genève et qu'on trouvera cidessous ².

En 1791, le Club helvétique, qui n'a pas encore un an d'existence, est déjà en pleine période de déclin. Les gouvernements des cantons, après la première surprise, ont réussi sans trop de peine à enrayer les progrès de sa propagande. Lui-même les a aidés par ses démarches inconséquentes, poursuivies avec une activité fébrile, mais mal concertées et préparées sans le secret nécessaire. Du reste, comme il vit d'illusions, il n'en continue pas moins ses intrigues désormais condamnées. La lettre-circulaire du 17 février, avec ses mots qui plastronnent, mais sous lesquels on sent la défaite, reflète fidèlement ce moment de son histoire. C'est là ce qui constitue l'intérêt principal de ce petit document et la raison pour laquelle nous avons cru pouvoir le présenter aux lecteurs.

**Extrait des Registres de la Société des Patriotes Suisses,
établie à Paris, rue du Sépulchre, n° 19³.**

Messieurs,

Des réflexions très-judicieuses et très-patriotiques sur la Proclamation de Berne ⁴, insérées dans le *Mercure national, journal démo-*

¹ La mention d'Aarau dans cette liste montre que, pour être complètement exact, nous aurions dû peut-être dans le titre donné à cette note, écrire *villes bernoises* et non *villes vaudoises*.

² Les deux textes présentent cependant quelques menues variantes, comme il s'en produit lorsqu'on fait une copie sans s'astreindre à une fidélité scrupuleuse. Nous relèverons les plus importantes.

³ Nous respectons l'orthographe de cette lettre, du reste bonne, avec quelques particularités anciennes, mais nous ramenons la ponctuation à l'usage actuel.

⁴ Le texte de Berne ajoute : du 3 septembre. Il s'agit de la proclamation du 3 septembre 1790 « à tous les Nobles, nos chers et féaux Vassaux, Corps de Ville, Communautés, Bourgeois et autres sujets de notre Pays de Vaud », qui commence par ces mots : « Instruits des intentions perfides de quelques hommes audacieux... » *Arch. d'Etat de Berne*, Mandatenbuch n° 30, p. 337 et suivantes.

*cratique*¹, nous ont appris que vous sentez, Messieurs, et nous ne l'ignorons pas², combien les cantons aristocratiques ont usurpé d'autorité au préjudice du grand nombre. Dès longtemps les citoyens éclairés et justes gémissent sur ces usurpations et sur les injustices multipliées et excessives qui en ont été les malheureuses suites.

Animés par l'exemple des Français, nous avons formé une *Société de Suisses patriotes* de différens Cantons et Alliés pour aviser aux moyens de rétablir dans notre patrie les droits légitimes de l'homme et du citoyen et d'éclairer l'Assemblée nationale, afin que les traités ne soient plus, comme ci-devant, à l'avantage seul de l'aristocratie. Nous avons adressé à la plupart des communes des Lettres imprimées qui indiquent pour premier moyen³ une tenue d'Etats composés des Députés de chaqu'une d'elles. Cette marche est naturelle et légale, quoique les Aristocrates la qualifient d'incendiaire, mais les gros mots leur sont familiers pour inculper quiconque contrarie leurs énormes prétentions et se dévoue à la cause publique. Leurs menaces, leurs proscriptions et leurs tentatives auprès du Roi, pour l'engager à livrer à leur fureur des Patriotes zélés, ne font qu'augmenter notre courage et notre fermeté, car nous sommes fondés sur les loix constitutionnelles des Cantons et sur les droits imprescriptibles de l'homme. Un grand nombre de nos lettres a été intercepté, on défend de les lire, on baillonne le peuple, on veut lui boucher les yeux : peut-on mieux prouver qu'on est décidé à le rendre esclave ?

Nous désirons, Messieurs, pour le bonheur de la patrie, d'entrer en correspondance avec vous. Si vous redoutez l'autorité dominante au point de ne l'oser faire en corps (ce qui serait une autre preuve de servitude), nous prions les plus zélés d'entre vous de nous apprendre les nouvelles et de nous communiquer les idées et les réflexions qui pourraient nous donner des lumières sur notre objet. Si, comme on nous l'assure, la foi publique est violée aux bureaux de postes, veuillez, Messieurs, nous indiquer une adresse en tel endroit des

¹ *Réflexions sur une proclamation émanée du Grand Conseil de Berne*, du 11 décembre 1790, insérées précisément dans ce numéro 3 du *Mercure national*, dont plusieurs exemplaires avaient été saisis sur François, entre autre ceux qui étaient à l'adresse des Rossier, de Vevey. Voir plus haut, p. II, note 2.

² Texte de Berne : Nous ont appris que vous étiez du nombre de ceux qui sentent les droits de l'homme et qui en usant ont présenté leurs griefs au gouvernement. Vous savez, Messieurs, et nous ne l'ignorons pas.

³ Le texte de Berne ajoute : d'opérer la régénération de notre patrie.

frontières que vous jugerez à propos, afin que nous puissions y faire parvenir nos manuscrits et nos imprimés.

Ne vous laissez pas séduire par les faux bruits et les faux papiers qui représentent la France comme un pays sans Religion et sans justice. Loin de là, on ne fait qu'y supprimer les abus affreux qui l'opprimoient.

Nous sommes avec une fraternité patriotique, Messieurs, vos très-humbles et affectionnés serviteurs.

LA SOCIÉTÉ DES PATRIOTES SUISSES,

Son Comité de correspondance:

DE CASTELLA, président, confédéré et citoyen français,
KOLLY, NIQUELLE, Louis REY, secrétaire-greffier.

Paris, ce 17 février 91, l'an 2 de la Liberté française.

Pour Messieurs du Conseil d'Avanche.

Les quatre signataires de la lettre ci-dessus étaient Fribourgeois. De Kolly¹, et de Louis Rey², on ne sait, croyons-nous, que peu de choses, mais Niquille et surtout l'avocat Castella sont mieux connus. Mêlé à l'insurrection de Chaux en 1781, Castella avait échappé à la répression par la fuite. Rentré à Fribourg, après l'invasion de la Suisse en 1798, et plus ou moins assagi, il devint sous-préfet de la Gruyère³. Quant à Niquille, que les hasards des révolutions et une haine commune lui avaient associé au Club helvétique, il finit d'une façon beaucoup moins brillante. Suisse de porte en 1790, plus tard agent de la Commune de Paris, il resta en France, et fut compris en 1801, comme jacobin impénitent, dans la liste des déportés à Madagascar⁴. L'un et l'autre avaient signé la pétition au Directoire du 9 décembre 1797⁵.

¹ Il y avait deux Kolly, membres marquants du Club helvétique, le Kolly ci-dessus, en 1790 instituteur à Paris (Stern, p. 289), et son père, médecin, fixé à Versoix.

² On compte au moins quatre Rey dans le Club helvétique, Louis, Alexandre, François et un autre dont nous ignorons le prénom.

³ Cart, p. 306.

⁴ A la suite de l'attentat de la rue St-Nicaise (affaire de la machine infernale), Stern, p. 320.

⁵ Cf. *Rev. hist. vaud.*, t. V (1897), p. 332 et ss.

A cette date le Club helvétique n'existait plus. Il paraît avoir terminé sa carrière assez courte vers le milieu de 1791, dans l'obscurité et dans le mépris. De ses intrigues, de ses menées, de ses projets frénétiques où le chimérique le dispute à l'odieux, rien n'avait abouti. Le Club helvétique n'a pas révolutionné la Suisse, en 1790-1791 les temps n'étaient pas mûrs : le Club helvétique est un vaincu..... Au fait, est-ce vraiment un vaincu ? Il a manqué son but immédiat, mais il avait semé bien des graines qui devaient lever sept ans plus tard.

E. L. BURNET.

UN TRÉSOR ÉCHAPPÉ A LA TOURMENTE RÉVOLUTIONNAIRE

La petite jacquerie vaudoise connue sous le nom d'insurrection des *Bourla-Papay* (brûleurs de papiers), qui, en 1802, mit en ébullition le canton du Léman et fut la terreur des châteaux, exerça surtout ses ravages dans les districts de Morges, Rolle, Aubonne, Cossonay, Echallens, Orbe et Yverdon. Les paysans insurgés avaient décidé d'en finir avec les anciennes redevances féodales ; réunis en troupes armées, ils parcoururent ces contrées, faisant sauter les portes des archives particulières et même publiques, pour réduire en cendre les registres notariés, les parchemins, les titres de propriété qui leur tombaient sous la main.

La famille de Charrière possédait les seigneuries de Sévery, Penthaz et Mex ; elle ne fut pas épargnée et on pourrait s'imaginer que tous les documents relatifs à son passé ont été alors anéantis. Heureusement le désastre ne fut pas complet pour elle ; des lots considérables de pièces diverses purent être sauvés. C'était mieux qu'une épave, pour l'histoire c'était même tout un trésor : correspondance